

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

15 Octobre 2021

15 Octobre 2021

SEANCE DU VINGT SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2021_46

L'an Deux Mille Vingt et un, le Vingt-six du mois d'Octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var, **Présents** : PERRIMOND Bernard, BELISAIRE Thomas, Adjoint. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, ORSET Loïc et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : PERRIMOND Jean-Noël à MOREL Annick.
BELISAIRE Louis à PERRIMOND Bernard.

Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : **Décision Modificative n° 02 au Budget Primitif 2021 – Camping Municipal -**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D-61523	- 2000			
D-6161	- 500			
D-6168	- 200			
D-6226	- 500			
D-6228	- 500			
D-6231	- 300			
D-6236	- 300			
D-6257	- 500			
D-6262	- 200			
D-6215			+ 5 000	
TOTAL	- 5 000		+ 5 000	

TOTAL GENERAL

0,00

0,00

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Par : **10 Voix** : Pour 10 voix ; Abstention : voix ; Contre : 0 voix ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

16 NOV 2021

ID : 083-218301091-20211026-2021_46-BF

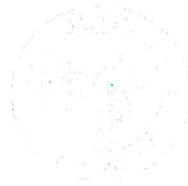
Service
Lévy

- **D'adopter la décision modificative n°02 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2021 ci-dessus exposée.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu Exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 NOV. 2021
et Notification ou publication
le 16 NOV. 2021

Le Maire

